

**Arrêté n° AG-37-2026 portant modification
du COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL**

Le Président du Centre de Gestion de l'Indre,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L251-5 et suivants,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du 5 avril 2022 fixant le nombre de représentants du personnel du Comité Social Territorial auprès du Centre de Gestion et décidant du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements,
Vu la délibération 2026-16 du 28 avril 2026 émettant un avis sur les représentants du collège employeur suite aux élections locales 2026,
Vu l'arrêté n° AG-14-2026 relatif à la composition du Comité Social Territorial,
Considérant qu'il convient de mettre à jour la composition du collège employeur suite à l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion par délibération précitée,

ARRÊTE :

Article 1 : Le Comité Social Territorial est formé ainsi qu'il suit :

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	
<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Jacques PALLAS - Président Maire de SAINT-GEORGES-SUR-ARNON	Pascale BAVOUZET Conseillère municipale d'ARTHON
Hugues FOUCAULT Maire de BRETAGNE	Dominique HERVO Maire de TOURNON-ST-MARTIN
Virginie ÉLION Maire d'AIGURANDE	Jean-François MORIN Maire de COINGS
Daniel CALAME Président du SYNDICAT DES EAUX DU VAL DE CREUSE	Claudine LARDEAU Adjointe au Maire de VILLEDIEU SUR INDRE
Frédérique FOURRÉ Adjointe au Maire de VATAN	Nicolas THOMAS Président de la CDC VAL DE L'INDRE BRENNE
Annick FOURRÉ Adjointe au Maire d'ARDENTES	Gérard NICAUD Maire de CHÂTILLON-SUR-INDRE
Michèle PRÉVOST Adjointe au Maire de LEVROUX	Anne Laure BODIN Maire de Ceaulmont
Marie-Laure FRISCH Maire de SAINT-HILAIRE-SUR-BENAIZE	Maryse ROUILLARD Vice-Présidente de la CDC LA CHÂTRE ET SAINTE-SÉVÈRE

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	
<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Sophie TISSIER DEL MORAL - liste CGT MONTIERCHAUME	Isabelle GODIARD – Liste CGT MONTGIVRAY
Frédéric RABATÉ – liste CGT SAINT-LACTENCIN	Audrey LADENISE – liste CGT BRETAGNE – FRANCILLON
Mickaël BRUNET – liste CGT MONTGIVRAY	Lydie ROBIN-MAROUILLAT – liste CGT CDC VAL DE L'INDRE BRENNE
Nadia MOREAU – liste UNSA CHAILLAC	Alexandra DREUX – liste UNSA GEHÉE
Maryvonne BERTHAULT - liste UNSA SI Secrétaire de Mairie SOUGE -SELLES S/NAHON	Émeline CHAPLAULT – liste UNSA NEUILLAY-LES-BOIS
Pascal COUTANT – liste SNDGCT SAINT-MAUR	Léonie DAVANT – liste SCNDGCT SAINT-AOUSTRILLE – THIZAY
Guillaume FERRON - liste CFDT SICTOM CHAMPAGNE BERRICHONNE	Séverine TOURTE – liste CFDT LE MENOUX
Mélissa BOUZON – liste FO SYMCTOM	Nadine CHARPENTIER – liste FO COINGS

Article 2^{ème} : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3^{ème} : Le présent arrêté sera transmis pour contrôle de légalité à Monsieur le Préfet de l'INDRE et ampliation sera transmise :

- aux représentants du personnel
- aux représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics
- aux Maires des collectivités territoriales
- aux Présidents des établissements publics.

Fait à CHÂTEAUROUX, le 20 mai 2026



LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE
L'INDRE

Xavier ELBAZ